

FRAIS GÉNÉRAUX 2025-2026 - PRIMAIRE

Ouverture de dossier : Au moment de l'inscription en ligne, vous verserez une somme de 50 \$ pour les frais d'ouverture de dossier.

FRAIS GÉNÉRAUX - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DROITS D'INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITÉ		FRAIS ANNUEL	
Droits d'inscription (non remboursables)		200 \$	
Droits de scolarité		8 935 \$	
FRAIS AFFÉRENTS (non remboursables)		470 \$	
Les différents frais afférents incluent, entre autres, les cahiers d'activités (version imprimée ou numérique), les notes de cours, les droits d'auteur, le matériel scolaire (par exemple, le matériel éducatif et le matériel artistique), les photocopies, les frais Pluriportail, l'agenda ainsi que la carte d'identité.			
FRAIS POUR SERVICES ÉDUCATIFS			
- Programme primaire du Baccalauréat International (IB)		550 \$	
FRAIS ACCESSOIRES OBLIGATOIRES			
- Services accessoires de base		450 \$	
- Frais de surveillance et collations		3 150 \$	
- Entretien et l'amélioration des installations		200 \$	
- Développement durable		25 \$	
FRAIS ACCESSOIRES FACULTATIFS			
Bloc AM (7 h à 7 h 45)		540 \$	
Bloc PM (15 h 45 à 17 h)		900 \$	
Bloc PM+ (15 h 45 à 18 h)		1 530 \$	
Service de garde après 18 h		15 \$ / 15 min	
Garde occasionnelle		15 \$ / jour	
Dépassement de bloc		15 \$ / 15 min	
Journée pédagogique, incluant la sortie ou l'activité prévue à l'Académie, le repas et 2 collations		50 \$ à 80 \$	
Frais pour services accessoires facultatifs			
Les frais accessoires facultatifs ne sont pas couverts par ce Contrat des services éducatifs, sauf les frais indiqués ci-dessous. Ces frais accessoires seront ajoutés à votre état de compte à compter de novembre selon les besoins de l'élève.			
Plan d'intervention : gestion des mesures d'adaptation, avec prêt de matériel informatique ou applications informatiques spécialisées		320 \$	
Activité parascolaire		En lien avec les inscriptions durant l'année scolaire	
Voyage de courte ou de longue durée			
Équipe sportive des Dynamiques			
Participation à des compétitions sportives			
Contribution pour le Comité de parents		20 \$	
Don à la Fondation du Collège Charles-Lemoyne		175 \$	

Les prix sont sujets à changement sans préavis

PROGRAMME FAMILIAL – TOUTES LES INSTALLATIONS DU COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE

2^e enfant d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 15 % des droits de scolarité

3^e enfant et enfants subséquents d'un même tuteur de l'autorité parentale : réduction de 25 % des droits de scolarité

MODÉALITÉS DE PAIEMENT	Nombre de versements autorisés sans intérêts, payables le 1 ^{er} de chaque mois		
	2 versements	6 versements	10 versements
	1 ^{er} septembre et 1 ^{er} février	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} février	1 ^{er} septembre au 1 ^{er} juin
Paiements préautorisés	✓	✓	✓
Paiement internet	✓	NON	NON